

Diplôme Supérieur Comptable – Session 2024

Épreuve : Comptabilité financière

Durée : 4 Heures

- ☞ **Document autorisé : Liste des comptes du plan comptable Général de l'OHADA, à l'exclusion de toute autre information.**
- ☞ **Document remis au candidat : Le sujet comporte douze pages numérotées de 1 à 12 dont 4 annexes à compléter et à rendre obligatoirement avec la copie.**

Avertissements :

- ☞ **Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.**
- ☞ **Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée.**
- ☞ **Les écritures comptables devront comporter la date, les numéros, les noms des comptes et un libellé.**

Présentation du sujet :

La société anonyme SIGMA, installée à DAKAR, est spécialisée dans la production et la commercialisation de produits laitiers. Elle possède deux filiales : les sociétés **KAPPA** et **DELTA**. Pour faire face à un environnement toujours plus concurrentiel et développer ses activités, la société SIGMA a décidé **d'acquérir une machine à commande numérique KT 250 très performante.**

Pour financer cet investissement, elle a demandé et obtenu **un emprunt auprès de sa banque.**

Depuis 4 ans, la société DELTA possède une participation majoritaire dans la société ZETA.

Dans le cadre de sa politique de développement, la société SIGMA a procédé à la **création d'une filiale KAPPA** et a réalisé une **double augmentation de capital simultanée.**

Par ailleurs les dirigeants de la société anonyme DELTA ont engagé des pourparlers avec le conseil d'administration de la société ZETA en vue de **l'absorption de cette dernière.** Afin de pouvoir indiquer dans le projet de fusion la parité d'échange des titres générée par cette fusion, on vous demande **d'évaluer la société ZETA selon plusieurs approches.**

La société SIGMA est dotée d'un service comptable et financier dirigé par monsieur **FADEL DIALLO.** Vous intervenez dans le service comptable et financier de la société SIGMA sous la direction de monsieur DIALLO qui vous confie **trois (03) dossiers indépendants.**

DOSSIER N°1 : Cadre conceptuel et normalisation (4 points)

DOSSIER N°2 : Techniques comptables approfondies (7 points)

DOSSIER N°3 : Comptabilité des sociétés commerciales (9 points)

Plan du sujet

	Intitulé	Barème	Temps indicatif
DOSSIER N°1	<u>Cadre conceptuel et normalisation</u> CAS N°1 : Connaissance de l'environnement comptable	4 points	50 mn
DOSSIER N°2	<u>Techniques comptables approfondies</u> CAS N°2 : Opérations sur immobilisations (document 1) CAS N°3 : Contrat à long terme (document 2)	7 points	1 heure
DOSSIER N°3	<u>Comptabilité des sociétés commerciales</u> CAS N°4 : Constitution - Affectation du résultat et augmentation du capital (documents 3, 4 et 5) CAS N°5 : Fusion - absorption (document 6)	9 points	2 heures
+ 10 minutes pour la lecture du sujet			

BASE DOCUMENTAIRE :

Document 1 : Tableau d'amortissement de l'emprunt

Document 2 : Informations sur le contrat d'ingénierie conclu entre les deux sociétés SIGMA et TETA

Document 3 : Rappel des événements concernant les appels de capital de KAPPA

Document 4 : Extrait des capitaux propres la société KAPPA après affectation

Document 5 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SA KAPPA

Document 6 : Bilan simplifié de la société ZETA au 31/12/N.

Annexes à compléter et à rendre avec la copie :

Annexe 1 : Justification des réponses du QCM

Annexe 2 : Tableau de calcul des pourcentages d'avancement et du résultat partiel

Annexe 3 : Affectation du résultat des exercices 2020 et 2021 de la SA KAPPA

Annexe 4 : Tableau de calcul de la valeur théorique du droit préférentiel de souscription (ds) et du droit d'attribution (da).

DOSSIER N°1 : Cadre conceptuel et normalisation (4 points)

CAS N°1 : Connaissance de l'environnement comptable (4 points)

Vérifiez l'exactitude des propositions ci-après et justifiez- les (utiliser l'annexe 1).

N°	Affirmations	Vrai	Faux
1	L'IAASB est la commission de l'IFAC chargée d'élaborer les normes IPSAS.		
2	Lorsque le commissaire aux comptes (CAC) constate des détournements de fonds par l'un des comptables de l'entité, il doit révéler ce fait délictueux aux dirigeants, charge à eux de décider de poursuivre le salarié ou pas.		
3	Selon le cadre conceptuel de l'IASB, l'objectif des états financiers est de fournir une information utile à la prise de décision de l'ensemble des parties prenantes.		
4	Un jeu complet d'états financiers en IFRS comprend un état de la situation financière, un état du résultat net et des autres composantes du résultat global, les notes annexes et un état des flux de trésorerie.		
5	Dans la méthode à l'avancement, lorsque le contrat est déficitaire, la totalité de la perte à terminaison doit faire l'objet d'une provision.		
6	Lorsqu'une entité détient un compte bancaire en devises, en cas d'évolution défavorable du cours de la devise, il est nécessaire de constituer une provision pour perte de change.		
7	La juste valeur d'un actif correspond toujours à la valeur de marché.		
8	Le Monitoring Board est le comité chargé de nommer les membres de l'IASB pour une durée de 5 ans.		
9	Les frais de recherche et de développement doivent figurer au bilan lorsque les conditions d'activation sont remplies.		
10	Une entité peut décider de réévaluer ses immeubles et brevets afin de présenter une image fidèle de son bilan.		
11	La valeur nette de réalisation d'un stock correspond au prix de vente estimé, diminué des coûts de stockage.		
12	Le postulat de la permanence des méthodes s'applique aux provisions réglementées.		

DOSSIER N°2 : Techniques comptables approfondies (7 points)

CAS N°2 : Opérations sur immobilisations (4 points)

Afin d'accroître les capacités de production de l'usine de Linguère, la société SIGMA a acquis le 15/01/2021 une machine à commande numérique (référence KT 250) et elle a engagé les dépenses suivantes :

Prix d'achat brut HT	85 000 000 F
Remise	10%
Escompte de règlement	3%
Frais de transport HT	695 000 F
Frais d'installation HT	2 200 000 F
Contrat de maintenance de 2 ans à partir du 01/10/2021	6 300 000 F
Frais de formation du personnel HT	2 500 000 F
Frais d'essais de fonctionnement HT	3 400 000 F

La TVA supportée au taux de 18% est intégralement déductible.

La facture mentionne une clause de réserve de propriété.

L'intégralité de la facture sera payée le 15/10/2021 par virement bancaire.

L'installation de la machine a été réalisée du 01/02/2021 au 01/10/2021 (la machine est prête à fonctionner). Cette période est jugée significative par les dirigeants.

Cet investissement est financé par un emprunt de 80 000 000 F contracté le 01/03/2021 au taux de 7,5% l'an remboursable par 4 annuités constantes. La première annuité sera versée le 01/03/2022.

Le tableau d'amortissement de l'emprunt est présenté dans le document 1.

La machine mise en service le 01/10/2021 est amortie en mode linéaire sur 6 ans.

Le fournisseur s'engage à reprendre cette machine pour un montant de 14 000 000 F à la fin de cette durée d'utilité et les coûts de sortie sont estimés à 2 000 000 F.

Courant 2023, les avantages économiques futurs attendus de la machine KT 250 sont bien moins importants qu'initialement prévu. A la clôture de l'exercice 2023, un test de dépréciation a ainsi été réalisé. La valeur actuelle du matériel à l'issue de ce test a été estimée à 54 000 000 F.

Mission : Gestion d'une immobilisation corporelle

1. Rappeler la définition d'une clause de réserve de propriété. Quel est son intérêt pour le vendeur ? Quel principe comptable permet d'inscrire au bilan les biens acquis avec réserve de propriété ? Expliciter le contenu de ce principe.
2. Evaluer et justifier le coût d'acquisition de la machine KT 250.
3. Passer toutes les écritures relatives à l'acquisition de la machine KT 250.
4. Indiquer quelles seraient les incidences sur le coût d'acquisition du matériel dans l'hypothèse où l'installation et les tests de fonctionnement auraient été réalisés par le personnel de l'entreprise SIGMA. Comptabiliser l'acquisition de cette machine dans cette hypothèse.
5. Évaluer et comptabiliser les opérations d'inventaire au 31/12/2021.
6. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires relatives à l'exercice 2022.
7. Évaluer et comptabiliser les opérations d'inventaire de 2023 de la machine en justifiant votre démarche.
8. Évaluer, en justifiant votre démarche, la dotation aux amortissements 2024 de la machine.

Document 1 : Tableau d'amortissement financier de l'emprunt

Échéances	Capital restant en début de période	Intérêts 7,5%	Amortissement	Annuité	Capital restant en fin de période
01/03/2022	80 000 000	6 000 000	17 885 400	23 885 400	62 114 600
01/03/2023	62 114 600	4 658 595	19 226 805	23 885 400	42 887 795
01/03/2024	42 887 795	3 216 585	20 668 815	23 885 400	22 218 980
01/03/2025	22 218 980	1 666 420	22 218 980	23 885 400	0

CAS N°3 : Contrat à long terme (3 points)

En juillet 2022, la société SIGMA a signé un contrat d'ingénierie concernant la fourniture et l'installation d'une unité spécialisée dans la fabrication de produits laitiers avec la société TETA sur la base d'un cahier de charges bien précis.

Vous trouverez les informations concernant ce contrat dans le **document 2**.

Mission : traitement comptable d'un contrat à long terme

1. Indiquez si le contrat signé avec la société TETA peut être qualifié de contrat à long terme.
2. Rappeler les critères sur lesquels repose la capacité d'une entité à estimer de façon fiable le résultat à terminaison dans le cadre des contrats à long terme.
3. Evaluer et comptabiliser l'écriture nécessaire au 31/12/2022 après avoir complété l'annexe 2.
4. Dans les deux cas suivants, indiquer l'écriture à enregistrer au 31/12/2023 et analyser les conséquences sur le compte de résultat de 2023 (annexe 2) :
Hypothèse 1 : Facturation intermédiaire de 420 000 000 F HT en 2023 au client ;
Hypothèse 2 : Facturation intermédiaire de 500 000 000 F HT en 2023 au client.
Dans les deux cas, la facture a été correctement enregistrée dans le compte « 705 ».
5. Présenter l'écriture nécessaire au 30 avril 2024 en retenant l'hypothèse 1.

Document 2 : Informations sur le contrat d'ingénierie conclu entre les deux sociétés SIGMA et TETA

La durée de réalisation de l'infrastructure prévue est de vingt-deux mois, soit une livraison prévue au 30 avril 2024. Le résultat à terminaison peut être estimé avec une fiabilité suffisante.

Toutes les charges liées à ce contrat ont été enregistrées par le service comptable dans les comptes de charges par nature. Le taux de TVA est de 18%.

Les données relatives à ce chantier sont les suivantes :

Éléments	2022	2023	2024
Prix de vente prévisionnel	600 000 000	600 000 000	650 000 000
Coût total prévisionnel	450 000 000	480 000 000	520 000 000
Coûts de production cumulés des travaux exécutés et acceptés par le client	135 000 000	384 000 000	520 000 000

DOSSIER N°3 : Comptabilité des sociétés (9 points)

CAS N°4 : Constitution d'une SA - Affectation des résultats – Double augmentation de capital (5 points)

Les dirigeants de la SA SIGMA ont décidé de réaliser les deux opérations :

- ✧ La création d'une filiale, la société anonyme KAPPA.
- ✧ La réalisation d'une double augmentation de capital simultanée.

Première opération : Création de la filiale KAPPA

La SA KAPPA a été constituée le 10/05/2019 par la SARL BETA, la SA SIGMA, WADE et 15 autres actionnaires personnes physiques.

Le capital social est divisé en 8 000 actions de numéraire de nominal 20 000 F chacune, le minimum légal a été appelé à la souscription. Ainsi, à cette date :

- ✧ BETA, détenteur de 2 400 actions, libère les trois quarts de ses apports.
- ✧ SIGMA, détenteur de 3 000 actions, libère la moitié de ses apports.
- ✧ WADE, détenteur de 800 actions, libère l'intégralité de ses apports.
- ✧ Les autres actionnaires se libèrent conformément à l'appel.

Le résultat net de l'exercice 2019 est une perte de 8 000 000 F que l'AGO tenue le 20/05/2020 a reporté à nouveau.

Vous retrouverez les informations nécessaires dans les documents 3, 4 et 5.

Mission 1 : Constitution de la société KAPPA

1. Déterminer le montant du poste « Apporteurs - versements anticipés » qui doit figurer au bilan de la société KAPPA à la date du 31 Décembre 2020. Préciser l'intérêt de procéder à un versement anticipé.
2. Présenter au journal de la société KAPPA les écritures relatives à l'appel et à la libération du 3^e quart ainsi que les incidents de libération.
3. Comptabiliser, dans le journal de la société SIGMA, l'acquisition des titres lors la constitution de la société KAPPA au 10 mai 2019, en justifiant le classement comptable retenu pour les titres ainsi que le versement du 3^e quart le 30/06/2021.

Mission 2 : Affectation des bénéfices des exercices 2020 et 2021 (annexe 3)

4. Reconstituer les tableaux de répartition des bénéfices des exercices 2020 et 2021.
5. Déterminer, à l'aide d'un tableau, le montant net du dividende total revenant à chaque actionnaire au titre de l'exercice 2020 sachant que l'IRVM est de 10%.
6. Enregistrer l'écriture de répartition au 10/06/2021 et celle relative au paiement des dividendes le 25/07/2021 par virement bancaire.

Document 3 : Rappel des événements concernant les appels de capital de la SA KAPPA

Le 15/03/2020, le CA a procédé à l'appel du 2^{ème} quart à libérer au plus tard le 01/04/2020.

Tous les actionnaires concernés se sont libérés par virement bancaire à la date prévue.

Le 1^{er} juin 2021, la SA KAPPA réalise l'appel d'un quart supplémentaire du capital.

La date limite de versement est fixée au 30 juin 2021.

Le 30 juin, tous les actionnaires concernés ont effectué le versement demandé directement sur le compte bancaire de la société. Toutefois l'associé TRAORE détenteur de 500 actions rencontre des difficultés financières, et ne s'est pas acquitté de ses obligations au 30 juin.

Le 25 juillet 2021, TRAORE a finalement versé la somme demandée sur le compte bancaire de la société augmentée d'intérêts de retard de 35 400 F dont 18% de TVA.

Document 4 : Extrait des capitaux propres de la KAPPA après affectation

On vous fournit les extraits des capitaux propres de la société KAPPA aux dates de tenue des assemblées générales annuelles des actionnaires (AGO) statuant sur les exercices 2020 et 2021.

Dates des AGO	10/ 05/ 2021	25/ 06/ 2022
Capital social	160 000 000	160 000 000
Apporteurs, CSNA	– 40 000 000	– 40 000 000
Réserve légale	6 000 000	14 000 000
Réserve statutaire	8 100 000	18 900 000
Réserve facultative	18 000 000	43 000 000
Report à nouveau	880 000	1 080 000

Document 5 : Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la SA KAPPA

Conformément à l'article 25 des statuts de la SA KAPPA fixant les modalités de répartition du bénéfice, les actionnaires décident d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- ⇒ la dotation à la réserve légale conformément à la loi ;
- ⇒ la dotation à la réserve statutaire au **taux de 15%** sur le solde après la dotation à la réserve légale ;
- ⇒ l'attribution d'un premier dividende fixé au taux de **8% sur les actions libérées et non amorties, les versements anticipés ont droit à l'intérêt statutaire** ;
- ⇒ la dotation à la réserve facultative, la distribution d'un superdividende et le report du solde.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NB : Il est précisé que les incidents de libération n'ont aucune incidence sur le calcul de l'intérêt statutaire.

Deuxième opération : Double augmentation de capital simultanée

Le capital social de la société SIGMA est composé de **15 000 actions de 20 000 F** chacune.

Face à d'importants besoins financiers liés à des investissements à réaliser, les dirigeants de la SA SIGMA envisagent d'effectuer une augmentation de son capital pour le porter à **600 000 000 F**.

L'assemblée générale extraordinaire du **25 juin 2024** décide de réaliser une **double augmentation de capital simultanée** par :

- ✧ **émission de 3 actions nouvelles de numéraire** pour **5 actions anciennes** au prix d'émission unitaire de **24 000 F** entièrement libérées à la souscription ;
- ✧ **et incorporation au capital d'une fraction des réserves statutaires avec distribution d'actions gratuites.**

Les actions nouvelles ont la même valeur nominale que les actions anciennes.

La valeur économique de l'action avant augmentation est évaluée à **36 000 F**.

Mission 3 : Suivi de l'augmentation du capital

1. La libération partielle des actions de numéraire était- elle possible ? Justifier votre réponse.
2. Préciser, quel prix d'émission permet d'avoir un droit de souscription (DPS) nul.
3. En quelques lignes, rappeler la signification du droit préférentiel de souscription du point de vue des anciens et nouveaux actionnaires.
4. Déterminer le montant des réserves incorporées au capital et le nombre d'actions gratuites.
5. Calculer la valeur théorique des droits de souscription et d'attribution attachés à l'action ancienne. Vérifier vos résultats (compléter l'annexe 4).
6. Comptabiliser les augmentations de capital au journal de la SA SIGMA.
7. En termes de participation, quelle est la situation de l'actionnaire VEGA dans le capital de la société SIGMA sachant qu'il détenait 20% du capital de cette dernière et qu'il a utilisé tous ses droits pour participer à la double augmentation.

CAS N°5 : Fusion des sociétés (4 points)

La société DELTA, filiale de la société SIGMA, envisage d'absorber au 1^{er} janvier 2024, la société ZETA, dont le bilan vous est donné dans le document 6, par la méthode de la fusion renonciation.

Le capital de la société anonyme ZETA est composé de **16 000 actions** de nominal **10 000 F**.

La société DELTA avait acquis **4 000 titres ZETA** en 2020 pour **90 000 000 F**.

La valeur de fusion ou valeur d'échange du titre ZETA sera déterminée à partir de la méthode des praticiens (moyenne arithmétique entre la VMI et la valeur de rendement).

Le taux de capitalisation retenu pour le calcul de la valeur de rendement des actions est de **12%**.

Les bénéfices par action des trois derniers exercices dégagés par la société ZETA sont les suivants :

Années	2021	2022	2023
Bénéfice par action	3.520 F	3.800 F	4.200 F

Pour le calcul de la valeur mathématique intrinsèque (VMI) de l'action ZETA, on a tenu compte des informations suivantes :

- ⇒ Les immobilisations incorporelles constituées uniquement de brevets sont évaluées à **180 000 KF**.
- ⇒ La valeur d'utilité des immobilisations corporelles est estimée à **458 000 KF**.
- ⇒ Les stocks sont surévalués de **25 000 KF**.
- ⇒ Les créances clients sont évaluées à **125 000 KF**.
- ⇒ Les provisions pour risques sont justifiées à l'exception d'une provision pour litige de **20 000 KF** qui est devenue sans objet au regard des dernières informations que possède la société ZETA.
- ⇒ Tous les autres postes du bilan sont apportés à la valeur comptable.

Pour la fusion, l'action DELTA dont le nominal est de **20 000 F**, est évaluée à **36 000 F**.

Mission : Traitement comptable et juridique de la fusion absorption

1. Justifier que la valeur de fusion de l'action ZETA est de **30 000 F** en calculant :
 - a. la valeur de rendement moyenne fondée sur les trois dernières années de l'action ZETA.
 - b. la valeur mathématique intrinsèque (VMI) de l'action ZETA.
2. Déterminer et qualifier l'écart entre la valeur globale des apports de ZETA et la somme algébrique des valeurs réelles des actifs et passifs identifiés de ZETA (ANCC).
3. Déterminer les modalités de la fusion :
 - a. la parité d'échange ;
 - b. le nombre d'actions nouvelles émises par la SA DELTA ;
 - c. la prime de fusion à analyser.
4. Passer les écritures de fusion dans les livres de la SA DELTA.
5. Présenter les écritures de fusion dans le journal de la société ZETA.
6. Rappeler en une phrase l'objet de la mission du commissaire à la fusion.

Document 6 : Bilan simplifié de la société ZETA

ACTIF	BRUT	A et D	NET	PASSIF	NET
Immo. incorporelles	230 000	80 000	150 000	Capital social	160 000
Immo. corporelles	500 000	150 000	350 000	Réserve légale	32 000
Stocks et en-cours	170 000	50 000	120 000	Réserve facultative	128 000
Créances clients	130 000		130 000	Provisions pour risques	60 000
Banques	50 000		50 000	Emprunts	270 000
				Fournisseurs	150 000
TOTAL	1 080 000	280 000	800 000	TOTAL	800 000

Annexes à compéter et à rendre avec la copie

Annexe 1 : Justification des réponses du QCM

N°	Vrai /Faux	Justification
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		

Annexe 2 : Contrat à long terme

Q 3 : Tableau de calcul des taux d'avancement et résultats partiels

	2022	2023 (cumul)	2024 (cumul)
Coût de production des travaux exécutés			
Coût total prévisionnel			
Pourcentage d'avancement			
Chiffre d'affaires total prévisionnel			
Chiffre d'affaires partiel			
Résultat partiel			

Q 4 : Conséquences sur le résultat de l'exercice 2023 dans chaque hypothèse

Eléments	Hypothèse 1	Hypothèse 2
Chiffre d'affaires de l'exercice		
Charges engagées durant l'exercice		
Incidence sur résultat		

Annexe 3 : Affectation du résultat des exercices 2020 et 2021 de la SA KAPPA

❖ Tableau d'affectation du résultat des exercices 2020 et 2021

Libellés	Calculs 2021	2020	2021
Résultat net			
RAN débiteur			
Bénéfice à répartir			
Dotation à la réserve légale			
Dotation à la réserve statutaire			
RAN créditeur antérieur			
Bénéfice distribuable			
Intérêt statutaire			
Dotation à la réserve facultative			
Reliquat			
Superdividende			
Report à nouveau actuel			
Solde			

❖ **Tableau de calcul du dividende net revenant à chaque actionnaire (2020)**

Actionnaires	Intérêt statutaire	Superdividende	Dividende brut	Dividende net
TOTAL				

❖ **Ecriture d'affectation du bénéfice de l'exercice 2020**

--	--	--	--	--

❖ **Ecriture relative au paiement des dividendes au**

--	--	--	--	--

Annexe 4 : Calcul de la valeur théorique du droit d'attribution (da) et du droit préférentiel de souscription (ds)

	Q	PU	MONTANT
Actions anciennes			
Actions nouvelles			
Actions gratuites			
TOTAL			
<u>Contrôle des résultats :</u>			